

# Compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2011

L'an deux mil onze et le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. André ROUANET, Maire.

**Présents** : Agathe Arnal-Gazaix, Céline Bétourné, Jean-Marie Dupuis, Daniel Favas, Annie Remburre, André Rouanet.

**Absents** : Marie Danjoux, Germain Medina, Henriette Pavageau , Bruno Nicolas, Corinne Bouvier

**Procurations**: Corinne Bouvier à Jean-Marie Dupuis

**Secrétaire de séance**: Céline Bétourné

La séance est ouverte à 20h40.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

**Autorisation de demande de subvention pour travaux à la station de pompage :**

L'opération est estimée à 19 836.14 € TTC soit 16585.40 € HT avec possibilité de financement

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide

- d'approuver le projet,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Gard et de l'Agence de l'Eau,
- d'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune,
- de s'engager à prendre en compte les conclusions des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la future carte communale,
- d'assumer un autocontrôle des travaux ; dans ce but le dossier de consultation des entreprises comportera une clause administrative permettant à la commune de se retourner contre l'entreprise ou le maître d'œuvre en cas de déficience par rapport aux objectifs attendus et une clause technique précisant quelle méthode sera utilisée et à quel moment sera effectuée la vérification, une copie du dossier de consultation sera transmise au Conseil Général avant le démarrage des travaux,

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Subvention du Département et de l'Agence de l'eau (40%) soit 6 634.16 €

Fonds propres ou emprunt (60%) soit 9 951.24 €

*Vote : oui à l'unanimité*

## 1- Comptabilité Eau potable et Assainissement

### a. Compte administratif 2010 :

- section d'exploitation :  
Total dépenses : 95 171.18  
Total recettes : 281 125.63  
Excédent de fonctionnement : 185 954.45
- section d'investissement :  
Total dépenses : 69 126.35  
Total recettes : 61 575.50  
Déficit d'investissement : 7 550.85

*Vote : approbation à l'unanimité (M. le Maire sort et ne prend pas part au vote)*

b. Compte de gestion 2010 :

Il s'agit du même compte suivi et contrôlé par le percepteur, indiquant les mêmes chiffres.

*Vote : approbation à l'unanimité*

c. Affectation des résultats :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 7 551 € au compte 1068 section d'investissement et 178 403 € au compte 002 en section d'exploitation.

*Vote : approbation à l'unanimité*

d. Budget primitif 2011 :

Prix de l'eau :

Pas d'augmentation des tarifs à part une hausse incontournable sur les abonnements (prix minimum à atteindre = 2,70 € le m<sup>3</sup> pour une consommation standard de 120 m<sup>3</sup> par an, calculé sur un abonné en eau potable et assainissement collectif, afin de pouvoir bénéficier des subventions à taux plein).

Abonnements annuels :

Compteurs Eau Potable + 4 €

1- Modèle de base 70 €

2- Modèle moyen 104 €

3- Modèle supérieur 139 €

Assainissement + 4.96 € 55 €

*Vote sur la modification du montant des abonnements : oui à l'unanimité*

Les investissements :

Achat de camionnette et de complément d'équipement du tracteur.

Station de pompage : modernisation des équipements de commande, de contrôle ainsi que d'alarme en cas de panne. Remplacement du compteur volumétrique défaillant.

Installation de compteurs principaux sur toutes les branches de distribution du village (sectorisation) et de compteurs individuels par poste de consommation d'eau municipale non facturée (ex : école, mairie, cimetière, atelier municipal, etc..). Il est nécessaire de connaître (hors consommation accidentelle telle la lutte contre un incendie) le rendement du réseau d'eau potable et de détecter des fuites cachées. L'objectif est de réaliser ainsi des économies d'usure des pompes, de consommation électrique et surtout de ressource en eau.

Evolution du réseau : un schéma directeur est en cours d'élaboration, sous la maîtrise d'œuvre du SIVOM intercantonal du Pays Viganais (le coût est inscrit selon la doctrine comptable publique au budget de la commune).

De plus, le conseil démarre la réflexion sur un nouveau projet d'assainissement collectif, pour remplacer les deux stations Eparco par une seule et tenter de développer éventuellement le réseau de collecte du village (Bord de Crenze, Vivier, Château ?)

Le conseil vote le budget primitif 2011 :

Dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 259 663.00 €  
Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 90 505.00 €

*Vote : approbation à l'unanimité*

## **2- Comptes de la commune :**

### a- Compte administratif 2010 :

#### - **section de fonctionnement :**

Total dépenses : 602 644.50

Total recettes : 621 605.62

Excédent de fonctionnement : 18 961.12

#### - **section investissement :**

Total dépenses : 372 685.69

Total recettes : 380 743.93

Excédent d'investissement : 8 058.24

*Vote: approbation à l'unanimité, (M. le Maire sort et ne prend pas part au vote)*

### b- Comptes de gestion 2010 : il s'agit du même compte suivi et contrôlé par le percepteur, indiquant les mêmes chiffres.

*Vote : approbation à l'unanimité.*

### c- Affectation des résultats :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit : 18 961.12 € au compte 002 section de fonctionnement.

### d- Budget primitif 2011 :

Pas d'augmentation des taux d'imposition : vote du produit 2011 = 90 634.00 €

*Vote pour le maintien des taux : approbation à l'unanimité, dont 1 procuration*

Quelques remarques par le Maire :

- Une ligne de budget culture est mise en place : 2000 €.

- Poursuite de l'acquisition d'un équipement performant pour les travaux des employés

- Jardin d'enfants : les travaux d'installation sont programmés pour ce printemps.

- Travaux bâtiment communaux : salle Roger Delenne à moderniser, annexes à créer, et nécessité de mise aux normes : souci économie d'énergie, accessibilité handicapés, regroupement des services (poste, bibliothèque), chauffage au bois.

- Voiries très détériorées : poursuite des travaux les plus urgents (après les Falguières, Ferrières ce printemps), la voirie du bourg est réparée en attendant la décision de chantiers pouvant amener à faire des tranchées.

- Mention spéciale au : Projet pilote de réhabilitation et développement durable ;

Plantes métalliques/ Energie bois/ Photovoltaïque/...sont au programme de l'Agenda 21. Les différents dossiers sont en cours, avec plus de difficulté pour le photovoltaïque au sol en ces temps-ci, malgré les réserves sur le nucléaire.

- Cascade : le compte-rendu final d'une étude sur la fréquentation touristique (et donc baignade) de la Vis et l'Hérault sera exposé le 12 avril. Cette étude servira de base à des dispositions et aménagements concertés. A Saint Laurent, l'effort portera cette année sur les conditions de stationnement et la propreté (WC : 4 cabines + 2 cabines cette année toute la saison) via la Communauté de Communes du Pays Viganais.
- Embellissement fleurs : les bénévoles font du beau travail.
- Maintien de l'abandon de pesticides dans le village.
- Déchets : l'organisation du tri repartit entre compostage, ordures ménagères, produits recyclables, verre, cartons, encombrants... n'est toujours pas respectée par tous !
- Chiens : un travail citoyen est à faire pour garder les chiens en laisse et ramasser les crottes ; vous pouvez demander des sachets ad-hoc à la mairie. En cas contraire, le policier rural sera chargé de verbaliser.

-Le conseil municipal vote le budget primitif 2011 :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 346 041.00 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de 367 900.00 €

*Vote du budget primitif : approbation à l'unanimité, dont 1 procuration*

### **3- Compte du CCAS**

- Compte administratif 2010

\* Dépenses fonctionnement : 1 889.15

\* Recettes de fonctionnement : 3 994.73

- Excédent : 2 105.58

*Vote : approbation à l'unanimité, dont 1 procuration (M. le Maire sort et ne prend pas part au vote)*

-Compte de gestion 2010 :

*Vote : approbation à l'unanimité, dont 1 procuration*

- Budget primitif 2011 :

\* Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 105.00 €

*Vote : approbation à l'unanimité, dont 1 procuration*

### **4- Evaluation du bâtiment de la poste par France Domaine :**

Pour une éventuelle vente, en l'état.

*Vote : oui à l'unanimité*

### **5- Autorisation au maire à emprunter**

Le Maire est autorisé à instruire des dossiers de demande d'emprunts et signer les contrats, ce qu'il s'engage à ne faire qu'après consultation et information de son conseil.

*Vote : oui à l'unanimité*

## **6- Terrain à céder à héritiers Casile**

Le conseil renouvelle sa proposition de la cession pour l'euro symbolique du terrain jouxtant leur propriété (parcelle A 1009), pour éviter à la commune des frais inutiles attachés à cette parcelle et son entretien.

*Vote : oui à l'unanimité*

## **7- Modification des statuts CDC du Pays Viganais**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil de communauté en date du 09 février 2011.

Cette délibération permet de modifier l'article 12.6 des statuts de la Communauté de communes du Pays Viganais concernant la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire en y ajoutant : « la piste BMX à Molières-Cavaillac »

Les équipements sportifs, culturels et de loisirs dont la liste figure ci-dessous sont d'intérêt communautaire :

- Stades du Vigan : stade principal Brun d'Arre et stade annexe
- Halle de sports Pierre Durand et mur d'escalade
- Locaux sportifs de St Euzéby
- Piscine du Vigan Jean Genieyz
- Cours de tennis du Vigan
- *Piste BMX à Molières-Cavaillac*

*Le conseil donne un avis favorable à la nouvelle rédaction des statuts et autorise le maire à signer les documents nécessaires.*

## **8- Travaux à Maudesse :**

Le chantier d'adduction d'eau potable Maudesse-Gourdon a permis d'approvisionner le hameau de Gourdon à partir de juillet 2007. Cependant, les travaux de finition et de restauration des accès au chantier sur la propriété de M. Alain Granier, avaient fait l'objet d'une liste d'opérations à exécuter, détaillée sur un accord signé le 12/09/2006 par le maire alors en fonction. En juillet 2008, après le changement de municipalité, une intervention de l'entreprise Gigout sur le chemin d'accès à Maudesse n'a pas été acceptée par M. A. Granier. La mairie a cependant fait réaliser en mars 2009 un colmatage par béton de l'ornière créée par les orages sur l'emplacement de la saignée ouverte pour le passage de la canalisation d'eau. Un colmatage provisoire des ornières a aussi été réalisé en septembre 2010 par les services municipaux.

Une proposition complète et durable de règlement de la situation par une rénovation définitive de la chaussée endommagée a été discutée avec M. A. Granier le 10 mars 2011 par le maire accompagné de son adjoint M. Daniel Favas ; elle a porté sur deux options : béton ou enrobé (5119 ou 5740 €). Après discussion et en contre-proposition, et parce qu'il veut compléter l'opération proposée par d'autres réalisations contenues dans la liste signée en 2006, M. Alain Granier propose de prendre en charge personnellement l'ensemble des opérations prévues (qui se situent sur sa propriété ou le chemin d'accès à

celle-ci) à la fois par l'accord de 2006 et par les nouvelles propositions de la mairie, pour un montant alloué par la commune de 7000 €, avec acceptation de sa part d'éteindre toutes demandes et contestations ultérieures.

Un financement partiel est assuré par reprise de la retenue de garantie de 3 128.00 €.

Le conseil après discussion, décide d'accepter cette contre-proposition en y adjoignant un délai d'exécution de 6 mois maximum, afin que les accès pour les services publics et les services municipaux (vannes et compteur du poste de relevage du hameau de Gourdon) soient assurés.

A voir avec l'avocate de la commune : rédaction d'un accord pour octroi d'une somme de participation aux dépenses de remise en état, suite à l'engagement signé le 12/09/2006, comme solde de tout compte.

*Vote : approbation à l'unanimité.*

## **9- Mise à disposition du patrimoine électrique communal au syndicat départemental d'électricité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que par délibération du 30 avril 2010, notre assemblée délibérante a décidé de transférer, à compter du 01/01/2011, la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électrification de la commune de SAINT LAURENT LE MINIER au Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard.

Que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, ce transfert de compétence entraîne un certain nombre de conséquences, tant sur le plan juridique, patrimonial, budgétaire, pratique que comptable.

Que ce transfert de compétence impose la mise à disposition au syndicat des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence

- le montant du patrimoine électrique tel qu'il est inscrit au budget s'élève à 507 477.94 €
- d'approuver le procès verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'approuver les modalités de mise à disposition ainsi que le procès verbal de transfert.

## **10- Demande de subventions association**

Le conseil municipal décide d'accorder les trois subventions suivantes :

La Vis Vallée Nature : 1 400 €

Cadence Art Vocal : 600 €

Ecole : 1000 € comme complément à la dotation APE (900 €), pour financer le projet pédagogique "Lancement de fusées".

Pour l'association le 3<sup>ème</sup> œil : demande d'informations complémentaires.

## **11- Gaz de schiste**

Motion à préparer pour une demande d'abrogation.

*Vote : oui à l'unanimité*

Fin du conseil à 23h15.